

**val de gâtine**

# Un engagement pour réduire les déchets

**Les déchets ont largement occupé les débats du conseil communautaire de mardi soir.**

**L**e Smited est co-porteur d'un programme sous le label « territoire zéro déchet, zéro gaspillage », avec le conseil départemental et la CAN (Communauté d'agglomération du Niortais). Cette démarche permet un accompagnement technique de l'Ademe, avec soutien financier sur trois ans (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018), dans le cadre d'un Codec (contrat d'objectifs déchets et économie circulaire). Quatre bassins de vie sont concernés par la démarche. Les communautés de Parthenay-Gâtine et Arivault-Val du Thouet, Val de Gâtine, Mellois en Poitou et le SMC sur le Haut Val de Sèvre. Les objectifs sont d'atteindre 449 kg par an et par habitant de déchets ménagers et assimilés, hors gravats. Ceci d'ici 2020. Il s'agit aussi d'inciter quinze entreprises à entrer dans les démarches d'éco-conception, d'économie de fonctionnalité, d'écologie industrielle et territoriale, ou

d'achats éco-responsables. Les axes du Codec envers le Smited sont d'animer le projet et de mobiliser les acteurs du territoire. Mais aussi de développer l'économie circulaire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource, ainsi que de connaître et suivre les impacts environnementaux, économiques et sociaux. Le projet est approuvé par les délégués communautaires à l'unanimité. En engageant des actions au sein de Val de Gâtine portant sur les axes du Codec, la communauté percevra les subventions se montant à 40.152 € pour les deux premières années. Si les objectifs sont atteints, elle percevra 21.534 € la troisième année. Val de Gâtine prendra en charge financièrement une part des frais de service du Smited, au prorata du nombre d'habitants, pour un montant évalué à 26.500 € maximum sur les trois ans.

**Centre socioculturel du Val**

**d'Egray.** Val de Gâtine vote à l'unanimité le soutien aux actions d'intérêt général conduites par le centre socioculturel du Val d'Egray en faveur des enfants et de la jeunesse du territoire et s'engage à continuer à verser une subvention annuelle. Par ailleurs, le président signera la convention avec la commune de Germond-Rouvre, en sollicitant une participation financière de 32.560 € pour une année, avec reconduction tacite, sauf dénonciation des parties trois mois avant le terme.

**Projet La Chapelle-Thireuil.** Il s'agit d'un projet de rénovation du bar-tabac lancé par la commune, avec restauration rapide en centre-bourg. Il fait l'objet d'une demande au titre des fonds européens programme Feader. Pour favoriser l'attribution de cette subvention et afin de valoriser le projet, la communauté de communes émet un avis favorable sur cette initiative de développement économique.



**Mazières en Gâtine**